

# REUNION DU JEUDI 9 AVRIL 2015

**Convocation** du 2 avril 2015

## Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 mars 2015.
2. Mise à disposition du terrain du surpresseur de Gallerand aux roseraies André EVE.
3. Vote des taux d'imposition 2015.
4. Approbations des Comptes de gestion 2014 des budgets de la Commune, services de l'Eau et de l'Assainissement.
5. Approbations des Comptes Administratifs 2014 des budgets de la Commune, services de l'Eau et de l'Assainissement.
6. Propositions d'affectations des résultats des budgets de la Commune, services de l'Eau et de l'Assainissement.
7. Vote des budgets primitifs 2015 de la Commune, des services de l'Eau et de l'Assainissement.
8. Choix d'un cabinet d'étude pour la réalisation d'un diagnostic accessibilité des bâtiments communaux
9. Mise en place d'un PAVE (Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics)
10. Proposition de convention avec le CNFPT pour la formation CERTIPHYTO
11. Affaires diverses

Etaient présents: MMES et MM : G.LEGRAND, JC.BOUDIN, B.TARRON, N.MATHURIN, P.COLMAN, V.GOUEFFON, C.BARBIER, P.THAUREAUX DE LEVARE, C.DEGUIL, I.PROSSER, C.LORENTZ, M.DELARUE, S.BOUDIN.

Absents représentés : E.DENIAU par JC.BOUDIN, C.LOISEAU par C.BARBIER, K.LE GOVIC par G.LEGRAND, JC.MALFOY par B.TARRON.

Absents excusés : P.LABRUNE, C.BURGOT

Secrétaire de séance : P.THAUREAUX DE LEVARE

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## DELIBERATIONS

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Proposition de modification des statuts de la CCBG

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

### **Mise à disposition du terrain du surpresseur de Gallerand aux Roseraies André EVE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du début des travaux d'implantation des roseraies André EVE à Gallerand. Des travaux de démolition de l'ancien surpresseur, d'abattage des arbres périphériques ainsi que la pose d'un portail doivent être effectués par la Commune.

Dans un souci d'embellissement de l'environnement proche de cette roseraie, il est proposé de mettre à disposition des roseraies André EVE le terrain communal où est implanté le surpresseur. L'Entreprise prendra à sa charge la mise en place d'une clôture le long de la route départementale ainsi que les plantations de rosiers et autres végétaux destinés à masquer l'ouvrage.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la mise à disposition pour une durée indéterminée, du terrain du surpresseur de Gallerand à titre gracieux aux roseraies André EVE, à Charge en contrepartie, pour les roseraies, d'entretenir ce terrain et les plantations qui seront mises en place, et de laisser libre accès aux services municipaux et à tout prestataire mandaté par la Mairie, chargés d'entretenir les installations existantes sur ce terrain (surpresseur, coffrets électriques, poste de refoulement des eaux usées). La Mairie disposera

d'une clef permettant l'accès par le portail. Toute demande d'aménagement relatif à ce terrain devra être au préalable validée par la Mairie.

### **Taux d'imposition 2015**

Le Conseil Municipal, au vu des prévisions budgétaires de l'année 2015, en particulier la baisse de la Dotation Globale Forfaitaire attribuée par l'Etat, et après en avoir délibéré, décide d'augmenter les taux d'imposition de 2 %.

Les taux d'imposition sont fixés comme suit pour l'année 2015 :

- Taxe d'habitation : 11,77 %
- Taxe foncière (bâti) : 19,44 %
- Taxe foncière (non bâti) : 39,17 %

### **BUDGET DE LA COMMUNE**

#### **Comptes de gestion 2014**

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 du budget de la Commune, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### **Compte Administratif 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate :

- un excédent de fonctionnement de : 335 016,76 €
  - un déficit d'investissement de : 69 373,48 €
  - un excédent de reste à réaliser en investissement : 98 518,80 €
- (RAR dépenses : 132 569,20 € + RAR recettes : 231 088,00 €)

Soit un besoin de financement d'investissement de 0 €

Le Compte Administratif 2014 de la Commune est approuvé à l'unanimité.

#### **Affectation des résultats de l'exercice 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ces résultats aux comptes suivants :

- en dépense d'investissement D 001 = 69 373,48 €
- en recette de fonctionnement R 002 = 335 016,76 €

#### **Vote du budget de la Commune 2015**

Le Conseil Municipal, après examen du projet de budget communal 2015 et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget 2015 de la Commune, avec la reprise des résultats, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 1 618 594,76 €
- Section d'investissement : 655 060,42 €

### **BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT**

#### **Comptes de gestion 2014**

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 du budget d'assainissement, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Compte Administratif 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate :

- un excédent de fonctionnement de : 85 227,58 €
  - un déficit d'investissement de : 9 107,59 €
  - un déficit de reste à réaliser en investissement : 2 205,70 €
- Soit un besoin de financement d'investissement de 11 213 ,29 €

Le Compte Administratif 2014 du service Assainissement est approuvé à l'unanimité.

### **Affectation des résultats de l'exercice 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ces résultats aux comptes suivants :

- en déficit d'investissement D 001 = 9 107,59 €
- en recette d'investissement R 1068 = 11 313,29 €
- en recette de fonctionnement R 002 = 73 914,29 €

### **Vote du budget unique 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget Unique 2015 du Service d'Assainissement, avec la reprise des résultats antérieurs équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 177 836,38 €
- Section d'investissement : 220 213,01 €

## **BUDGET DU SERVICE DE L'EAU**

### **Compte de gestion 2014**

Le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 du Service de l'Eau, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **Approbation du Compte Administratif 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, constate :

- un excédent de fonctionnement de : 69 785,35 €
  - un excédent d'investissement de : 54 257 80 €
  - un déficit de reste à réaliser en investissement : 26 849,05 €
- (RAR dépenses : 26 849,05 – RAR recettes : 0,00 €)

Le Compte Administratif 2014 du service de l'Eau est approuvé à l'unanimité.

### **Affectation des résultats de l'exercice 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ces résultats aux comptes suivants :

- en recette de fonctionnement R 002 = 69 785,35 €
- en recette d'investissement R 001 = 54 257,80 €

### **Vote du budget unique 2015**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le Budget 2015 du service de l'Eau, avec la reprise des résultats antérieurs, équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 267 019,73 €
- Section d'investissement : 96 593,00 €

## **Choix du cabinet d'étude pour la réalisation des diagnostics d'accessibilité des bâtiments communaux**

Monsieur le Maire présente au Conseil l'analyse des offres relative au diagnostic accessibilité des établissements recevant du public réalisée par la CCBG.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte le devis établi par SOLEUS de VAULX EN VELIN (69) pour un montant de 1 188 € HT, soit 1 425,60 € TTC correspondant à la réalisation des diagnostics accessibilité des ERP de la Commune, majoré de 405 € HT pour l'élaboration du dossier et de 20 € HT par demande de dérogation.

## **Elaboration du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE)**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. Il rappelle que la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté de personnes handicapées du 11 février 2005, impose aux communes de réaliser un plan de mise en accessibilité de voirie et des espaces publics (PAVE).

Ce plan fixe les dispositions qui permettent de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement du territoire communal. Il met en évidence des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents établissements recevant du public dans un périmètre défini.

Le Conseil décide :

- d'élaborer le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune.
- que cette élaboration sera suivie par un comité technique, composé d'élus, de techniciens, de personnes qualifiées et de représentants des usagers, des commerçants et des personnes handicapées et/ou à mobilité réduite et dont la liste sera fixée par un arrêté de M. le Maire.
- que les décisions du comité technique seront validées par un comité de pilotage composé des élus municipaux suivants :

Monsieur LEGRAND Gérard,  
Monsieur BOUDIN Jean Claude  
Monsieur TARRON Bernard  
Monsieur MALFOY Jean Claude  
Monsieur COLMAN Philippe

- d'engager une concertation avec les associations représentatives des personnes handicapées ou à mobilité réduite, M. l'Architecte des Bâtiments de France, les commerçants de la commune, les personnes handicapées ou à mobilité réduite de la commune.
- de porter cette délibération à la connaissance du public par affichage à la porte de la mairie pendant un mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics tel que présenté.

## **Convention de participation financière avec le CNFPT - Formation CERTIPHYTO 11 et 12 mai 2015**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune accueillera un stage de formation CERTIPHYTO organisé par le CNFPT les 11 et 12 mai prochain. Il convient donc de délibérer pour acter la convention de participation financière avec le CNFPT. La Commune prendra en charge la totalité du coût de la formation, soit 1 200 €, et demandera à chaque collectivité participante le remboursement au prorata du nombre d'agent inscrit. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve cette proposition d'organiser une session de formation sur la Commune et accepte les termes de la convention de participation financière du CNFPT.

### **Modification des statuts de la CCBG (Article 3 relatif aux prestations de services).**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais telle que présentée :

Est inséré un nouvel article 3 relatif aux Prestations de services

« La Communauté de Communes pourra assurer une prestation de service pour le compte d'une collectivité locale, d'un autre EPCI ou d'un syndicat mixte et ce par dérogation au principe de spécialité territoriale qui limite son action à son périmètre.

La Communauté de Communes devra, par convention, fixer, avec le cocontractant les conditions d'exécution et de rémunération des services ainsi créées.

### **Modification des Indemnités des élus à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015**

Monsieur le Maire propose que compte-tenu des restrictions budgétaires nécessaires, les indemnités de fonctions des élus soient abaissées de 3 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015 les indemnités de fonctions attribuées aux élus. Les taux seront les suivants :

- au Maire : 36,86 % de l'indice 1015
- au 1<sup>er</sup> adjoint : 16,01 % de l'indice 1015
- au 2<sup>ème</sup> adjoint: 11,64 % de l'indice 1015
- 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> adjoint : 8,73 % de l'indice 1015

### **Demande de subvention au titre du FACT**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Général accorde des aides aux communes pour l'organisation de spectacle dit "Arts vivants" : théâtre, danse, musique... organisé par la Commune et donné par une association culturelle ou un artiste installé dans le Département du Loiret, sur une commune autre que celle accueillant ledit spectacle.

La présentation de l'association ZINGOPHONIA, d'un spectacle déambulatoire interprétant de la chanson française lors de la Foire aux puces et chiens du dimanche 28 juin 2015, entre dans le cadre de ce dispositif.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré arrête le montant de la dépense à 708,33 € HT, soit 850,00 € TTC et Sollicite une subvention de 65 % auprès du Conseil Général, dans le cadre du Fonds d'Accompagnement Culturel aux Communes.

Le plan de financement est établi comme suit :

➤ Subvention du Conseil Général	552,50 €
➤ Participation de la Commune	<u>297,50 €</u>
	850,00 €

### **Affaires diverses**

\* Jeudi 16 avril à Pithiviers le Vieil se tiendra une réunion d'information sur le projet de fusion des trois communautés de Communes.

\* L'association les Amis des écoles organise son Assemblée Générale le lundi 13 avril à 20 h 30

\* le carnaval défilera dans les rues de Chilleurs le dimanche 19 avril après midi.

\* L'AG du SIERP aura lieu le 15 avril

\* M TARRON, adjoint aux travaux rappelle qu'il est nécessaire et urgent de créer un chenil aux ateliers techniques pour les animaux perdus que nos services doivent attraper.

Les prochaines dates de conseil municipal sont fixées au jeudi 7 mai, jeudi 11 juin et jeudi 9 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H.

M.LEGRAND Gérard, Maire	M.BOUDIN Jean-Claude, 1 <sup>er</sup> adjoint	M. TARRON Bernard, 2 <sup>ème</sup> adjoint	Mme MATHURIN Nathalie, 3 <sup>ème</sup> adjoint	M. COLMAN Philippe, 4 <sup>ème</sup> adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 5 <sup>ème</sup> adjoint  ABSENTE
M. LABRUNE Philippe,  ABSENT	M.GOUEFFON Vincent,	M. MALFOY Jean-Claude  ABSENT	Mme LOISEAU Christine  ABSENTE	Mme BARBIER Cathy	
M .THAUREAUX DE LEVARE Philippe,	Mme DEGUIL Catherine,	Mme PROSSER Isabelle,	Mme LORENTZ Caroline,	M. DELARUE Mickaël,	
Mme BURGOT Christelle,  ABSENTE	Mme LE GOVIC Karine,  ABSENTE	M.BOUDIN Sébastien,			